



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
ENFANCE SPORTS CULTURE
GUICHET UNIQUE
Tel : 04 42 77 63 24

ECOLE DE RATTACHEMENT :

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE ANNEE 2026/2027

ENFANT :

Nom :

Prénoms.....

Sexe : M F

Date de naissance :

Niveau :

Ecole de Provenance :
(À remplir obligatoirement)

ou Crèche :

RESPONSABLE LEGAL 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone Portable :

Courriel :@.....

Profession :

Nom et adresse de l'employeur

.....
.....
.....

Téléphone professionnel :

RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone Portable :

Courriel :@.....

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....
.....
.....

Téléphone professionnel :

Cadre réservé à l'administration

Dossier déposé le :

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous d'autres enfants de moins de 16 ans déjà scolarisés ?

Oui Non

Nom et Prénom : Date de Naissance :

Nom et Prénom : Date de Naissance :

Nom et Prénom : Date de Naissance :

Nom et Prénom : Date de Naissance :

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (originaux + photocopies)

Pour les enfants dont c'est la 1^{ère} inscription à Vitrolles (Petite Section et nouvel arrivant)

1/ Document d'identité d'un représentant légal de l'enfant (Carte Nationale d'Identité, Passeport)

2/ Photocopie intégrale du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois

En cas de séparation de parents naturels :

- décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1 photocopie du jugement : 1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)

- ou à défaut autorisation écrite de l'autre parent avec photocopie de sa Carte Nationale d'Identité

En cas de divorce : jugement de divorce/décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1 photocopie du jugement : 1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)

3/ Justificatif de domicile au choix parmi les pièces suivantes uniquement :

- Facture de moins de 3 mois : gaz, électricité, téléphone fixe ou abonnement internet
- Justificatif du Trésor Public: dernier avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation de l'année en cours (sans visualisation des sommes) si adresse actuelle
- Autres pièces justificatives : quittance de loyer (tamponnée et signée), ou un bail officiel ou une attestation d'assurance de la résidence principale.

Si hébergement chez une tierce personne (1 photocopie de chaque pièce suivante) :

- Attestation d'hébergement +
- Pièce d'identité de l'hébergeant +
- Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois (voir liste ci-dessus) +
- Un document officiel attestant la résidence de fait de l'hébergé au domicile de l'hébergeant (dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, attestation de sécurité sociale, attestation de la Caisse d'Allocations Familiales, attestation de pôle emploi, dernier bulletin de salaire)

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

**Tout changement en cours d'année, relatif à ces renseignements,
devra être communiqué au Guichet Unique**

En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard des tiers de bonne foi, « chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.

**DATE ET SIGNATURE DES PARENTS
suivies de la mention manuscrite**

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements »

**Fait à
Le**

Traitement des données personnelles

Les informations personnelles que vous nous communiquez par l'envoi d'un courrier électronique, service en ligne, formulaire ou par tout autre moyen sont strictement confidentielles et destinées au traitement de vos demandes par les services de la ville. Elles ne sont transmises à aucun tiers non autorisé ni à titre onéreux ni à titre gratuit.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) les personnes disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement , d'un droit d'établir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après leur mort et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Elles peuvent exercer ces droits en s'adressant au délégué à la protection des données par courriel à :
rgpd@ville-vitrolles13.fr

Cadre réservé à l'administration

Dossier :

Déposé le :

Traité le :

Modifications :

Observations :